

Province de Québec  
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et signifiée tenue le lundi 22 juin 2015, à 19 h 15.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, et en présence de la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, le conseiller et les conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage et madame Lisiane Monette.

Étaient absents les conseillers, monsieur Alexandre Cantin et monsieur Stéphane Longtin.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Réserve foncière pour fins publiques / fins de rue – rue du Parc.
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

#### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

**5319-06-2015**

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

**5320-06-2015**

#### 3. RÉSERVE FONCIÈRE POUR FINS PUBLIQUES / FINS DE RUE – RUE DU PARC.

ATTENDU la compétence de la Ville d'exproprier en tout ou en partie un chemin situé sur le territoire de la ville qui appartient à des personnes, sociétés ou personnes morales de droit privé pour des fins de rue ;

ATTENDU les pouvoirs de la Ville en matière d'imposition de réserve foncière pour fins publiques accordés en vertu des articles 75 et suivants de la *Loi sur l'expropriation* ;

ATTENDU les procédures judiciaires entreprises devant la Cour supérieure dans le dossier portant le numéro 700-17-012059-159 ;

ATTENDU que la Ville souhaite imposer une réserve pour fins publiques à des fins de réserve foncière, en vertu de la *Loi sur l'expropriation*, visant la rue du Parc sise en son territoire ;

ATTENDU la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre, Louis-Paul Beaudry, portant le numéro officiel 16 706 de ses minutes, à cette fin ;

ATTENDU que la Ville possède des infrastructures d'utilité publique implantées dans l'emprise de la rue du Parc ;

ATTENDU que la Ville utilise et entretient la rue du Parc (antérieurement nommée chemin des Bouleaux) depuis au moins trente (30) ans ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce conseil mandate le cabinet Caza Marceau + Soucy Boudreau, Avocats, pour effectuer toutes les procédures nécessaires à cette réserve et actes professionnels connexes ;

QUE ce conseil autorise le maire, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence et le directeur général, monsieur Jean-François Albert, ou la greffière adjointe en son absence, à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

QUE soit fixée à la séance du mois de mai 2017 la réévaluation de la pertinence de maintenir la réserve foncière résolue par la présente.

QUE soit imposée une réserve publique à des fins de réserve foncière sur les parties de lots décrites au plan et description technique préparés par l'arpenteur-géomètre, Louis-Paul Beaudry, portant le numéro officiel 16 706 de ses minutes, dossier # 7 632, lesdits documents faisant partie intégrante de la présente résolution et joints en annexe.

QUE tous les frais inhérents à ce dossier soient imputés au poste budgétaire # 02-13000-410.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

5321-06-2015

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 38, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher,  
maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
greffière adjointe